

**ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 06.10.2025**

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 39**

EFFECTIF LEGAL : 39

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 23.04.2026
Convocation faite
Le 10.04.2026**

**Délibération
N°2026-04-008**

**Représentation de la
Communauté au Conseil
d'Administration du Centre
Intercommunal de Santé
Ardenne Rives de Meuse
(CISARM)**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-cinq, et le jeudi seize avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mme Valérie D'AMARIO, MM. Joël VANASVELD (représentant de Mme Marielle SAXE) , Pascal GILLAUX, Mme Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, Mme Magali CAPLET, MM. Dominique HAMAIDE, Gérard DELATTE, Raphaël SPYT, Mme Carole AVRIL, M. Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n°2026-04-008), Mme Roseline MADDI (à partir du point n°2026-04-015), MM. Jean-Claude JACQUEMART, Olivier DIEUDONNE, Mmes Priscillia MAZZA, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, M. Cédric JAGIELSKI, Mme Stéphanie CHACEL, M. Romain ZOLTOWLOS, Mme Carole ARIBI, M. Pierre JANIK, Mme Marion JACQUEMIN (jusqu'au point n°2026-04-014), M. Haci-Durmus DEMIR, Philippe RAVIART.

Absents excusés : Mmes Marielle SAXE (représentée par M. Joël VANASVELD), Angélique WAUTOT (pouvoir à Monsieur Gérard DELATTE), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (à compter du point n°2026-04-009 et pouvoir à Mme Roseline MADDI à partir du point n°2026-04-015), Mme Roseline MADDI (jusqu'au point n°2026-04-014 et pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M. Bernard DEFORGE (pouvoir à Mme Isabelle BODART), Mme Marion JACQUEMIN (à partir du point n°2026-04-015), MM. Christophe LEONARD, Jean Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET (pouvoir à M. Philippe RAVIART).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6323-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse tels qu'approuvés par arrêté du Préfet des Ardennes n°2024-8 du 12 janvier 2024 dotant la Communauté de Communes de la compétence « *Création et exploitation d'un centre de santé intercommunal destiné à répondre aux besoins de la population du territoire communautaire* »,

Vu les statuts du Centre Intercommunal de Santé Ardenne Rives de Meuse (CISARM) disposant que le conseil d'administration est composé de 19 administrateurs désignés par la Communauté de Communes, et de deux représentants extérieurs à savoir :

- un spécialiste en santé publique,
- un représentant des usagers de la santé,

Vu la proposition du Président de désigner les maires du territoire à l'exception du maire de FOISCHES vu l'incompatibilité posée par l'article 6.3 des statuts, ainsi que :

- Madame le Professeur Bach-Nga Pham doyen de la faculté de médecine de Reims jusqu'en décembre 2023,
- Madame Joëlle Barat, secrétaire générale de la ligue contre le cancer 08.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,

* **désigne** sur proposition du Président de la Communauté de communes, conformément à l'article 6.1 des statuts, les 21 membres du Conseil d'Administration de la Régie :

➤ **Au titre des 19 membres du Conseil d'Administration de la Régie désignés au sein du Conseil de Communauté :**

- Monsieur Michel COLCY, maire d'ANCHAMPS,
- Monsieur Fabien PRIGNON, maire d'AUBRIVES,
- Monsieur Hervé FRANCOTTE, maire de CHARNOIS,
- Monsieur Jean-Marie BARREDA, maire de CHOOZ,
- Madame Valérie D'AMARIO, maire de FÉPIN,
- Madame Marielle SAXE, conseillère municipale de FOISCHES,
- Monsieur Pascal GILLAUX, maire de FROMELENNES,
- Monsieur Mathieu SONNET, maire de FUMAY,
- Monsieur Dominique HAMAIDE, maire de GIVET,
- Monsieur Jean-Claude JACQUEMART, maire de HAM-SUR-MEUSE,
- Monsieur Bernard DEFORGE, maire d'HARGNIES,
- Monsieur Olivier DIEUDONNÉ, maire de HAYBES,
- Madame Isabelle BODART, maire de HIERGES,
- Monsieur Sébastien PAULET, maire de LANDRICHAMPS,
- Monsieur Philippe RAVIDAT, maire de MONTIGNY-SUR-MEUSE,

- Madame Evelyne DEVOUGE-AUDART, maire de RANCENNES,
- Monsieur Cédric JAGIELSKI, maire de REVIN,
- Monsieur Jean-Pol DEVRESSE, maire de VIREUX-MOLHAIN,
- Madame Isabelle COQUET, maire de VIREUX-WALLERAND,

➤ Au titre des 2 membres du Conseil d'Administration de la Régie représentant les usagers et les personnalités qualifiées :

- Madame le Professeur Bach-Nga PHAM, ancien doyen de la faculté de médecine de REIMS (spécialiste en santé publique),
- Madame Joëlle BARAT, secrétaire générale de la ligue contre le cancer 08 (représentant des usagers de la santé).

Pour extrait conforme

Le Président
Mathieu SONNET

